

Rapport d'extraction trimestriel de sable et de gravier

(Période B : – juillet – août – septembre 2026)

- L'exploitant doit conserver tous les documents qui ont servi à produire cette déclaration. Celle-ci doit être complétée à tous les trois mois et reçue à la MRC au plus tard le 15 juillet, le 15 octobre, le 15 janvier et le 15 avril de chaque année. La déclaration doit être accompagnée d'un chèque fait à l'ordre de la MRC, correspondant au montant dû.
- **Toute déclaration non reçue à la MRC dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 52,25 \$ si les déclarations sont reçues dans les 15 jours suivant l'échéance et de 104 \$ à partir du 16^e jour suivant l'échéance. Des intérêts s'ajoutent au montant dû, non versé dans les délais prescrits.**
- Les déclarations des quantités concernant ce bail peuvent être vérifiées par la MRC ou le Contrôleur des finances qui, selon la *Loi des commissions d'enquête*, possède le pouvoir de prendre connaissance et d'examiner tous les registres et documents qu'il juge utiles aux fins de la vérification. Dans le cas où le montant des redevances est révisé à la hausse à la suite d'une vérification, des intérêts s'ajouteront au montant à verser, à compter de la date à laquelle la déclaration et les redevances devaient être reçues à la MRC.
- Les substances extraites correspondent à toute substance déplacée d'un dépôt naturel par une opération physique.
- La **valeur** correspond à la **valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites**. À défaut d'une vente, inscrire l'estimation de sa valeur marchande locale.

SECTION 1 IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE (Personne physique)

Nom	Prénom	N° d'intervenant
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal) App. Ville, village ou municipalité

Province	Pays	Code postal
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

1.2 IDENTIFICATION DU TITULAIRE DU TITRE D'EXPLOITATION

<input type="checkbox"/> ENTREPRISE	Nom de l'entreprise	N° matricule	N° d'intervenant
<input type="checkbox"/> PARTICULIER	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

ou Nom Prénom N° d'intervenant

Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)	App.	Ville, village ou municipalité
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Province Pays Code postal

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------

1.3 TITRE MINIER

Type du titre (ex. BNE / BEX/ ASB) Numéro du titre Votre référence

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------

SECTION 2 LIVRAISON ET CHARGEMENT QUOTIDIENS

2.1 ÉQUIPEMENT UTILISÉ POUR L'EXTRACTION ET LE TRANSPORT

CHARGEUR <input type="checkbox"/>	10 ROUES <input type="checkbox"/>	6 ROUES <input type="checkbox"/>	SEMI-REMORQUE <input type="checkbox"/>	12 ROUES <input type="checkbox"/>
-----------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------	--	-----------------------------------

SECTION 3 SUBSTANCES EXTRAITES

SABLE <input type="checkbox"/>	GRAVIER <input type="checkbox"/>	MORaine <input type="checkbox"/>
--------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

Mode de paiement de la redevance : Guichet automatique Carte de débit (Bureau MRC)
 Solde du compte de l'intervenant Argent comptant
 Chèque à l'ordre de la MRC Mandat-poste

Cette déclaration est obligatoire quel que soit le scénario de production.

Ce formulaire et votre paiement* doivent être reçus à la MRC au plus tard le **15 octobre 2026** à l'adresse suivante :

Adresse de retour : Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi
582, 10^e Avenue Ouest
Amos, Québec, J9T 1X3
Courriel : gravieres@mrcabitibi.qc.ca

Téléphone : 819-732-5356
Télécopieur : 819-732-9607

Assurez-vous de joindre votre paiement avec votre déclaration (selon case C).

3.2 VOLUMÉTRIE

3.3 EXTRACTION ET LIVRAISON QUOTIDIENNES DE BRUT – PÉRIODE « B »

JUILLET 2026			AOÛT 2026			SEPTEMBRE 2026		
DATE	NOMBRE DE VOYAGES	QUANTITÉ M ³ /T	DATE	NOMBRE DE VOYAGES	QUANTITÉ M ³ /T	DATE	NOMBRE DE VOYAGES	QUANTITÉ M ³ /T
01			01			01		
02			02			02		
03			03			03		
04			04			04		
05			05			05		
06			06			06		
07			07			07		
08			08			08		
09			09			09		
10			10			10		
11			11			11		
12			12			12		
13			13			13		
14			14			14		
15			15			15		
16			16			16		
17			17			17		
18			18			18		
19			19			19		
20			20			20		
21			21			21		
22			22			22		
23			23			23		
24			24			24		
25			25			25		
26			26			26		
27			27			27		
28			28			28		
29			29			29		
30			30			30		
31			31					
Quantité totale (juillet) = →			Quantité totale (août) = →			Quantité totale (septembre) = →		
Quantité totale (juillet + août + septembre) = →			X 0.95 \$/m.c. ou 0.53 \$/t.m. =			A \$		
Valeur de la quantité totale = →		\$						

3.4 RÉSERVE, MATÉRIAUX EN RÉSERVE (Dépôts meubles)

1) Quantité stockée en début de période				
2) Quantité extraite pour la préparation de la réserve durant la période (Redevances à payer)	+ →	X 0.53 \$ / tonne métrique ou 0.95 \$ / mètre cube	B \$	
		→ Valeur de la quantité extraite =	Valeur \$	
3) Quantité utilisée ou vendue durant la période	-			
4) Quantité en réserve à la fin de la période	=			

Total des redevances à payer (cases A + B + montant supplémentaire s'il y a lieu) = C →

C \$

SECTION 4 DÉCLARATION

Nom du signataire (en lettres moulées)	Prénom du signataire (en lettres moulées)	N° du bail	N° de téléphone	Poste

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire sont exacts et complets.

DATE

X

SIGNATURE